

Image not found or type unknown



Plus de repos compensateur !

Par **PhilD**, le **22/11/2008** à **09:01**

Bonjour
je suis ouvrier , Je travaille dans une entreprise de plus de 20 salariés ,avec une durée légale de travail de 35 H 00 par semaine.
j ai effectué dernièrement des heures supplémentaires , sur un période de 3 Semaines dans le mois soit 30 heures supplémentaires (10 heures en plus par semaines)
J ai reçu ma fiche de paie ou mes heures supplémentaires ont bien été payé avec le taux de majoration en vigueur .
Seulement je n ai pas acquis de repos compensateurs ,j ai posé la question à mon employeur et il m' a répondu que cela ne se faisait plus , qu il n y avait plus de repos compensateur.
Est ce que cela est vrai ?
Quelle est la loi du code du travail qui valide cette décision , je n ai rien trouvé sur le NET
Merci par avance pour votre réponse
PhilD